

Fiche de candidature

Pour la désignation des personnes appelées à siéger en tant que représentant à la :

Commission d'information et de sélection d'appels à projet social ou médico-social

Missions :

Emettre un avis d'une commission d'information et de section d'appel à projet (CISAP).

Désignation de trois représentants

- d'associations participant à l'élaboration du plan mentionné au I de l'article L.312-5-35 (PDALHPD) du CASF
- d'association ou personnalités œuvrant dans le secteur de la protection administrative de l'enfant
 - ✓ 1 membre titulaire
 - ✓ 1 membre suppléant
 - ✓

Critères de sélection des candidats :

L'association doit :

Avoir un caractère représentatif et mener son activité sur le territoire du Département

- ✓ Implication de l'association dans les projets en direction des publics concernés sur le territoire (60%)

Modalités de dépôts des candidatures :

- Fiche de candidature complétée, datée et signée (annexe 2)
- Les statuts et le dernier rapport d'activité de l'association
- Une déclaration de non-conflit d'intérêt

Adressé par :

- Courrier électronique contre récépissé de réception électronique qui devra contenir la mention « dossier de candidature CISAP », aux adresses suivantes :
AAP-AEMO@gers.fr
ddetspp-solidarite@gers.gouv.fr

Date limite de réception des candidatures :

- 15 juin 2025

Déroulement de la procédure :

L'examen des candidatures et le choix des candidats seront effectués par la Direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Gers et la direction générale adjointe à la solidarité du Conseil Départemental du Gers.

Le Préfet du Département et le Président du Conseil Départemental du Gers désigneront les personnes retenues en qualité de :

- Membres permanents au titre des représentants d'associations participant à l'élaboration du plan mentionnée au I de l'article L ; 312-5-3 du CASF (PDALHPD)
- Membres permanents au titre des représentants d'usagers du secteur de la protection administrative de l'enfance.

Une notification sera adressée aux personnes retenues, ainsi qu'aux candidats non retenus dans un délai **d'un mois à compter de la date limite de dépôt des candidatures.**

Publication de l'AAC :

Cet avis est consultable et téléchargeable sur le site internet du Conseil départemental du Gers (81 route de Pessan, 32000 AUCH) ainsi que publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Gers.

Candidature :

- ☐ d'association participant à l'élaboration du plan mentionné au I de l'article L.312-5-35 (PDALHPD) du CASF
- ☐ d'association ou personnalité œuvrant dans le secteur de la protection administrative de l'enfance

Titulaire :

Association	
Nom -Prénom	
Qualité/Fonction	
Adresse postale complète	
Adresse mail	
Téléphone	
Motivation du candidat	
Présentation du candidat	

Suppléant :

Association	
Nom -Prénom	
Qualité/Fonction	
Adresse postale complète	
Adresse mail	
Téléphone	
Présentation du candidat	
Motivation du Candidat	

Fait à, le
Signataire (nom, prénom, qualité)